



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3227 — Mercredi 19 Novembre 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2008 -3 » 2-4

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI 4

COURBE DES TAUX

5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

6

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS :

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- GENERALE OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT
OBLIGATAIRE

AVIS DES SOCIETES

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
- TUNISIE LEASING 2008-3 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Tunisie Leasing, réunie le 29 mai 2008, a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 9 septembre 2008 a décidé d'émettre une première tranche d'un montant de **15 millions de dinars** objet de la présente opération, aux conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «Tunisie Leasing 2008-3».

Montant : 15 000 000 dinars divisés en 150 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le 27 janvier 2009 date limite de clôture des souscriptions.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents aux choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Taux fixe : 6,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 30 septembre 2008, qui est égale à 5,228%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,228%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2008-3 » seront émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,767 années**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 janvier 2009**.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **27 janvier 2014**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 janvier** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **27 janvier 2010**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21 novembre 2008** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **27 janvier 2009**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission au **27 janvier 2009**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2008 - 3 - (Suite)

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21 novembre 2008** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Tunisie Leasing 2008-3», seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 07/10/2008.

Cotation en bourse : La Société Tunisie Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Tunisie Leasing 2008-3» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société Tunisie Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «Tunisie Leasing 2008-3», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **08-0629** en date du **05 novembre 2008**, du document de référence « TL 2008 » enregistré par le CMF sous le n° **08-0004** en date du **15 août 2008** ainsi que son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **08-0004/A001** en date du **05 novembre 2008** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing , Centre Urbain Nord, avenue Hedi Karray, 1082 Mahrajène, Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis, les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2008 - AS - 923

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS
HOTELIERS EL MOURADI**

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 Port El Kantaoui - 4089 Hammam Sousse - Tunisie -

La Société d'Investissements Hôteliers El Mouradi porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire "SIHM 2008", qu'elle a désigné -AMEN INVEST-, intermédiaire en bourse sis au 9, rue du Lac Neuchatel -1053 Les Berges du Lac-, comme centralisateur de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

2008 - AS - 926

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 NOVEMBRE 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,343%		
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,344%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,348%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,349%	1 003,022
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009	5,362%		
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009	5,350%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,394%	1 017,329
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	5,617%		1 010,797
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,964%		1 005,327
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,034%	1 065,227
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,066%	1 100,962
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,148%	1 042,318
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,378%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,442%		1 019,190
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,816%		1 006,323

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2007	
			LIQUIDATIVE du 18/11/2008	LIQUIDATIVE du 19/11/2008	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	124,992	125,004	3,961	3,27%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	103,077	103,088	*** 3,414	3,30%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	101,757	101,768	*** 3,336	3,25%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	104,436	104,448	*** 3,730	3,56%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	104,012	104,025	*** 4,131	3,95%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	104,269	104,282	*** 4,130	3,94%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	102,707	102,718	*** 3,756	3,64%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	102,552	102,564	*** 3,705	3,59%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	105,720	105,732	*** 3,833	3,62%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	104,540	104,552	*** 3,965	3,78%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	107,483	107,496	*** 4,079	3,77%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	103,468	103,480	*** 3,948	3,79%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	102,871	102,885	*** 3,823	3,68%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	105,452	105,462	*** 3,657	3,44%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	103,952	103,963	*** 3,813	3,65%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	105,416	105,426	*** 3,763	3,55%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	105,721	105,733	*** 3,751	3,53%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	103,660	103,670	*** 3,446	3,31%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	104,839	104,851	*** 3,913	3,72%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	103,922	103,936	*** 3,929	3,65%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	102,503	102,516	*** 4,323	4,15%
FINA O SICAV	FINACORP	-	103,255	103,267	3,267	3,27%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,135	103,145	3,145	3,15%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	100,920	100,930	0,930	0,93%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,135	1,136	0,034	3,09%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,779	10,780	0,381	3,66%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,363	10,365	*** 0,369	3,54%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 102,467	102,528	2,528	2,53%
FCP SECURAS	STB Manager	-	102,080	102,090	2,090	2,09%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	100,022	100,031	0,069	0,07%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,318	41,322	1,460	3,66%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,023	30,026	1,093	3,78%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	77,084	76,806	*** 3,613	4,89%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	105,570	104,838	*** 21,790	25,75%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	1 063,727	1 056,380	*** 202,764	23,31%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	65,733	65,425	*** 2,671	4,14%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	101,257	101,272	*** 2,755	2,68%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	61,011	60,653	*** 5,895	10,51%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	45,913	45,659	*** -0,156	-0,33%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,646	51,442	*** 4,387	9,05%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	95,588	95,362	*** 4,270	4,56%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,435	96,107	*** 8,721	9,79%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,509	13,484	*** 1,155	9,10%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	77,640	77,153	*** 9,918	14,62%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	196,296	195,844	*** 30,457	18,01%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	110,297	110,230	*** 0,670	0,59%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 471,309	1 466,791	*** 271,247	22,29%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 666,513	1 682,524	*** 217,369	14,84%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 144,587	143,756	*** 13,611	10,27%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 135,851	135,515	*** 9,866	7,63%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 123,349	123,268	*** 9,657	8,14%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,616	1,619	0,223	15,97%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,418	1,423	0,128	9,88%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 177,027	8 148,129	*** -594,429	-6,70%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,156	11,130	*** 0,871	8,23%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,954	11,907	*** 1,489	13,94%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,849	13,737	*** 3,014	27,69%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,935	12,819	*** 2,586	24,53%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 102,378	102,603	*** 5,016	5,00%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 104,835	104,655	*** 5,915	5,87%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 106,265	106,142	*** 6,508	6,45%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,879	13,778	3,203	30,29%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 060,731	1 062,558	43,537	4,27%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 414,491	5 409,888	409,888	8,20%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 113,131	114,035	14,035	14,04%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 105,647	106,854	6,854	6,85%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 034,014	1 034,008	34,008	3,40%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	105,134	104,706	4,706	4,71%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	502,211	499,635	-0,365	-0,07%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 107,659	106,753	6,753	6,75%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	105,002	104,447	4,447	4,45%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,256	100,211	0,211	0,21%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,258	100,227	0,227	0,23%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,253	100,233	0,233	0,23%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF :

Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

**SITUATION TRIMESTRIELLE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
ARRETEE AU 30/09/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2008.

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV» du 12 Avril 2006 pour l'audit des exercices 2006, 2007 et 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2008. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de l'Univers Obligations SICAV, comprenant le bilan arrêté au 30 septembre 2008, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le trimestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Nous avons vérifié le respect par la Société des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé qu'antérieurement à la période couverte par la présente mission, les primes et les décotes sur les obligations et valeurs assimilées étaient enregistrées parmi les résultats de la période. Un changement de méthode comptable est intervenu courant la période en cours et a consisté à enregistrer les dites primes et décotes en déduction des sommes non distribuables. Consécutivement, la Société a procédé au retraitement rétrospectif des états financiers présentés comparativement à ceux arrêtés au 30 septembre 2008 conformément aux prescriptions de la norme comptable n°11. Le dit retraitement a eu pour effet le transfert d'un montant de 87.109 DT de la rubrique «Sommes non distribuables » vers les rubriques « Sommes distribuables des exercices antérieurs » et « Sommes distribuables de l'exercice » respectivement pour 44.595 DT et 42.514 DT.

4. Lors de notre examen limité, nous avons relevé que la participation de la société dans des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières a atteint, au 30 septembre 2008, 5,28% de l'actif net à cette même date. Ce taux a varié au cours du trimestre concerné entre 5,19% et 5,39% dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25/09/2001.

5. Sous réserve du non respect du ratio au cours du trimestre concerné tel que décrit au paragraphe précédent, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de l'Univers Obligations SICAV arrêtés au 30 septembre 2008, tels qu'annexés aux pages 6 à 19 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie

Le commissaire aux comptes : Ahmed MANSOUR

**BILAN
arrêté au 30 septembre 2008
(unité : en Dinars Tunisien)**

ACTIF	Notes	30/09/2008	30/09/2007	31/12/2007
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 976 671,950	1 915 488,735	1 935 348,651
Obligations et valeurs assimilées		26 175 709,332	26 062 324,160	26 217 935,025
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		6 446 399,417	7 942 642,710	10 224 811,957
Disponibilités		2 914 252,658	716 393,031	5 599 068,900
TOTAL ACTIF		37 513 033,357	36 636 848,636	43 977 164,533
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	54 153,623	53 163,895	57 758,682
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	3 413,030	3 763,165	3 496,771
TOTAL PASSIF		57 566,653	56 927,060	61 255,453
ACTIF NET		37 455 466,704	36 579 921,576	43 915 909,080
CP1- Capital	3.7	36 141 543,914	35 348 356,262*	42 016 781,355*
CP2- Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		65 987,630	44 692,595*	44 692,595*
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 247 935,160	1 186 872,719*	1 854 435,130*
ACTIF NET		37 455 466,704	36 579 921,576	43 915 909,080
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		37 513 033,357	36 636 848,636	43 977 164,533

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} juillet 2008 au 30 septembre 2008
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/07/2008 30/09/2008	01/01/2008 30/09/2008	01/07/2007 30/09/2007	01/01/2007 30/09/2007	01/01/2007 31/12/2007
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2					
Dividendes		0,000	64 087,020	0,000	63 843,400	63 843,400
Revenu des obligations et valeurs assimilées		349 598,502	1 029 041,764	330 418,794*	962 889,423*	1 305 965,877*
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	106 623,006	346 803,288	99 739,098	266 483,550	373 140,931
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		456 221,508	1 439 932,072	430 157,892	1 293 216,373	1 742 950,208
				0,000		
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-52 554,299	-159 996,282	-51 625,406	-141 265,279	-194 334,564
REVENU NET DES PLACEMENTS		403 667,209	1 279 935,790	378 532,486	1 151 951,094	1 548 615,644
PR3- Autres produits		209,442	759,442			
CH2- Autres charges	3.6	-10 350,183	-34 058,403	-10 257,704	-31 230,066	-42 107,416
RESULTAT D'EXPLOITATION		393 526,468	1 246 636,829	368 274,782	1 120 721,028	1 506 508,228
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	19 601,553	1 298,331	35 805,736	66 151,691	347 926,902
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		413 128,021	1 247 935,160	404 080,518	1 186 872,719	1 854 435,130
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-19 601,553	-1 298,331	-35 805,736	-66 151,691	-347 926,902
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		25 421,941	3 318,887	7 787,999*	-46 389,386*	-37 062,110*
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-30 400,800	-3 852,500	-4 604,500	-4 604,500
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		418 948,409	1 219 554,916	372 210,281	1 069 727,142	1 464 841,618

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} juillet 2008 au 30 septembre 2008

(unité : en Dinars Tunisien)

	01/04/2008 30/09/2008	01/01/2008 30/09/2008	01/07/2007 30/09/2007	01/01/2007 30/09/2007	01/01/2007 31/12/2007
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	393 526,468	1 246 636,829	368 274,782*	1 120 721,028*	1 506 508,228*
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25 421,941	3 318,887	7 787,999*	-46 389,386*	-37 062,110*
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-30 400,800	-3 852,500	-4 604,500	-4 604,500
Frais de négociation de titres	0,000		0,000	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	0,000	-1 477 869,800	0,000	-1 411 639,232	-1 411 639,232
AN3- Transactions sur le capital					
Souscriptions					
- Capital	7 757 151,072	26 493 027,968	5 601 602,029	21 539 283,959	34 331 880,352
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-22 564,776	-21 870,688	-4 158,812	-3 615,901	-5 304,910
- Régularisation des sommes distribuables	240 323,005	1 083 761,149	149 959,629	788 980,933	1 302 651,935
Rachats					
- Capital	-7 116 556,364	-32 359 576,563	-4 091 478,123	-16 567 906,160	-22 701 250,471
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	20 669,500	17 630,955	2 810,492	3 508,498	5 043,242
- Régularisation des sommes distribuables	-220 694,743	-1 415 100,313	-114 153,893	-639 264,468	-871 160,259
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 077 276,103	-6 460 442,376	1 916 791,603	4 779 074,771	12 115 062,275
AN4- Actif net					
En début de période	36 378 190,601	43 915 909,080	34 663 129,973	31 800 846,805	31 800 846,805
En fin de période	37 455 466,704	37 455 466,704	36 579 921,576	36 579 921,576	43 915 909,080
AN5- Nombre d'actions					
En début de période	353 859	418 545	337 334	302 926	302 926
En fin de période	360 227	360 227	352 346	352 346	418 545
VALEUR LIQUIDATIVE	103,977	103,977	103,818	103,818	104,925
AN6- Taux de rendement	4,30%	4,29%	3,97%	4,10%	4,12%

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 30 septembre 2008
(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **30 septembre 2008** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du **30/09/2008** ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant le 10 dernières séances de bourse précédant la date du **30/09/2008**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du **30/09/2008** ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant le 10 dernières séances de bourse précédant la date du **30/09/2008**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.4. Changement de méthode comptable

Les changements ont touché la méthode de comptabilisation de la différence d'estimation des titres des créances à long terme acquis par la sicav avec une sur-cote par rapport à leurs prix de remboursement.

Avant l'arrêté des ces états financiers, la différence d'estimation était constatée au débit du compte (produit) revenu des obligations et valeurs assimilées par le crédit du compte (stock) Obligations et valeurs assimilées.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2008, ont repris ses différences d'estimations pour l'année 2008 au débit du compte (capital) Variation de la différence d'estimation par le crédit du compte (stock) Différence d'estimation sur obligations et valeurs assimilées.

Pour les besoins de la comparaison, les états financiers antérieurs ont été retraités en conséquence.

	Situation 31/12/2007 Avant retraitement	Situation 31/12/2007 après retraitement	Retraitement
Capital	42 103 890,955	42 016 781,355	-87 109,60
Sommes distribuables	1 812 018,13	1 899 127,73	-87 109,60
Sommes distribuables des exercices antérieurs	97,475	44 692,595	44 595,12
Sommes distribuables de l'exercice	1 811 920,650	1 854 435,130	42 514,48

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2008** à **28 152 381,282** dinars contre **28 153 283,676** dinars au **31/12/2007** et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2008	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	322 875,900	0,86
GO SICAV	1 900	197 702,578	194 379,500	0,52
SANADETT SICAV	3 283	353 446,168	350 893,606	0,94
SICAV ENTREPRISE	10 744	1 103 683,508	1 108 522,944	2,96
Total	16 227	1 954 832,254	1 976 671,950	5,28

Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2008	% de l'Actif Net
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1 000	991 300,000	1 020 521,863	2,72
BTA 6.1% 10/2013 7ANS	2 000	1 963 600,000	2 068 040,371	5,52
BTA 6.5-03/2009 (10 ANS)	1 000	1 028 750,000	1 033 097,309	2,76
BTA 6.75-04/2010 (10 ANS)	2 200	2 191 400,000	2 254 913,089	6,02
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	3 600	3 730 114,000	3 823 915,279	10,21
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1 310	1 355 348,000	1 372 373,979	3,66
Total	11 110	11 260 512,000	11 572 861,890	30,90

obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2008	% de l'Actif Net
AIL 2005 TR/B	8 000	320 000,000	322 144,000	0,86
AIL 2007	10 000	1 000 000,000	1 043 432,000	2,79
AIL 2008	10 000	1 000 000,000	1 000 144,000	2,67
AMEN BANK 2006 TV	5 000	450 000,000	465 080,000	1,24
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	768 000,000	783 705,600	2,09
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 006 136,000	2,69
ATL 2003/1	4 000	80 000,000	82 595,200	0,22
ATL 2006/1 TF	5 000	500 000,000	507 692,000	1,36
ATL 2008/1 TF	9 500	950 000,000	966 780,800	2,58
BIAT 2002	1 000	40 000,000	41 612,800	0,11
BTEI 2004 TV	4 000	240 000,000	243 340,800	0,65
BTKD 2006	20 000	1 600 000,000	1 662 944,000	4,44
CIL 2002/2	1 000	20 000,000	20 049,600	0,05
CIL 2004/1 TF	5 000	300 000,000	300 048,000	0,80
CIL 2005/1 TF	5 000	500 000,000	527 004,000	1,41
EL WIFAK LEASING 06/1 TF	1 000	60 000,000	60 795,200	0,16
GL 2001/2	3 000	60 000,000	62 704,800	0,17
GL 2003/2 TF TRA	2 000	120 000,000	124 406,400	0,33
HL 2008/1 TF	5 000	500 000,000	510 736,000	1,36
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	170 000,000	172 422,160	0,46
SELIMACLUB 2002 TR/B	2 000	80 000,000	81 380,800	0,22
SEPCM 2002	1 000	28 575,000	29 439,000	0,08
SKANES 2003 TRD	1 500	90 000,000	91 616,400	0,24
STM 2007 6.5%	7 000	700 000,000	700 996,800	1,87
TL SUB 2007 TF	5 000	400 000,000	403 804,000	1,08
TL 2003/1 7.4%	8 000	161 216,000	166 443,386	0,44
TL 2004/1	4 000	80 000,000	81 996,800	0,22
TL 2004/2 TMM+1.4%	10 000	400 000,000	410 704,000	1,10
TL 2006/1 TF	10 000	800 000,000	836 488,000	2,23
TL 2007-1 TF	5 000	500 000,000	519 820,000	1,39
TL 2007/2 TF	5 000	500 000,000	517 548,000	1,38
TOUTA 2002 TR/B	1 000	20 000,000	20 020,000	0,05
UNIFACTOR 2005/1 TRA	20 000	800 000,000	803 424,000	2,15
Obligations admises à la cote	197 700	14 237 791,000	14 567 454,546	38,89
BTKD 1998	3 360	33 600,000	35 392,896	0,09
Obligations non admises à la cote	3 360	33 600,000	35 392,896	0,09
Total	201 060	14 271 391,000	14 602 847,442	38,99

Les entrées en portefeuille titres durant le deuxième trimestre 2008 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations de sociétés :		20 000	2 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 ATL SUB 2008-1 TF	08/08/2008	10 000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 AIL 2008	08/08/2008	10 000	1 000 000,000
TOTAL		20 000	2 000 000,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} juillet 2008 au 30 septembre 2008 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Coût de cession	Plus ou moins values
- Obligations de sociétés :		800 000,000	800 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL SUB 2007 TF	31/07/2008	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 AIL 2005 TR/B	15/08/2008	160 000,000	160 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 UNIFACTOR 2005/1 TRA	01/09/2008	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 CIL 2002/2	16/09/2008	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 TOUTA 2002 TR/B	25/09/2008	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 CIL 2004/1 TF	30/09/2008	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 CIL 2004/1 TF	30/09/2008	40 000,000	40 000,000	0,000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
-Titres OPCVM :		0,000	0,000	0,000
TOTAL		800 000,000	800 000,000	0,000

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **349 598,502** dinars pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 31 septembre 2008 et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/07/2008 au 30/09/2008	du 01/07/2007 au 30/09/2007
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations		
- Intérêts	249 862,993	154 354,611
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	99 735,509	176 064,183
TOTAL	349 598,502	330 418,794

3.3. Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/09/2008 à **9 360 652,075** Dinars et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Date d'achat	Taux en %	Emetteur	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% actif
Billets de Trésorerie					6 261 721,462	6 446 399,417	17,21%
Billets de Trésorerie 19/03/2008	25/03/2005	6,75%	SITMA	BTL			0,00%
Billets de Trésorerie 24/03/2009	25/03/2005	6,85%	SITMA	BTL	123 911,002	146 890,764	0,39%
Billets de Trésorerie 19/03/2010	25/03/2005	7,00%	SITMA	BTL	158 178,088	187 729,175	0,50%
Billets de Trésorerie 12/04/2009	12/04/2007	6,10%	LSTAR	BTK	1 500 000,000	1 534 973,334	4,10%
Billets de Trésorerie 02/05/2008	02/05/2007	6,10%	SHK	BTL			0,00%
Billets de Trésorerie 02/05/2009	02/05/2007	6,30%	SHK	BTL	200 000,000	204 256,000	0,55%
Billets de Trésorerie 02/05/2010	02/05/2007	6,60%	SHK	BTL	200 000,000	204 458,666	0,55%
Billets de Trésorerie 25/09/2010	25/09/2007	6,25%	MEUBLATEX	BTL	500 000,000	500 416,666	1,34%
Billets de Trésorerie 25/09/2011	25/09/2007	6,50%	MEUBLATEX	BTL	500 000,000	500 433,334	1,34%
Billets de Trésorerie 25/09/2012	25/09/2007	6,75%	MEUBLATEX	BTL	450 000,000	450 405,000	1,20%
Billets de Trésorerie 03/06/2008	27/11/2007	7,00%	ELECTROSTAR				0,00%
Billets de Trésorerie 22/12/2008	28/12/2007	7,40%	ELECTROSTAR		944 878,957	987 444,651	2,64%
Billets de Trésorerie 24/07/2008	28/12/2007	6,50%	STGH	BTK			0,00%
Billets de Trésorerie 02/10/2008	28/12/2007	6,75%	STGH	BTK	192 019,002	199 944,404	0,53%
Billets de Trésorerie 22/02/2013	22/02/2008	7,00%	SIHM	BTL	1 000 000,000	1 034 533,334	2,76%
Billets de Trésorerie 20/07/2008	20/06/2008	6,00%	AIL				0,00%
Billets de Trésorerie 03/12/2008		7,40%	ELECTROSTAR		492 734,413	494 914,089	1,32%
Certificats de Dépôt					0,000	0,000	0,00%
Certificats de Dépôt 31/03/2008	31/12/2007	5,13%	BTK		0,000	0,000	0,00%
Pension à terme					2 000 000,000	2 002 560,000	5,35%

Pension_Terme_10j_5,05%_10_012008	31/12/2007	5,05%	ATB		0,000	0,000	0,00%
Pension_Terme_60j_4,8%_18_11_2008	19/09/2008	4,80%	ATB		2 000 000,000	2 002 560,000	5,35%
Courus sur rémunération du compte de dépôt						3 156,544	0,01%
Avoirs disponibles						908 536,114	2,43%
TOTAL						9 360 652,075	24,99%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant le 3^{ème} trimestre 2008, s'élève à **106 623,006** dinars et se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2008 au 30/09/2008	du 01/07/2007 au 30/09/2007
Rémunération du compte de dépôt	3 109,462	7 201,021
Revenus des Billets de Trésorerie	86 030,264	64 789,136
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000
Revenus des BTC	0,000	25 385,128
Placement à terme	17 483,280	0,000
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	2 363,813
TOTAL	106 623,006	99 739,098

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/09/2008 à **57 566,653** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	30/09/2008	30/09/2007
Opérateurs Créditeurs	54 153,623	53 163,895
Gestionnaire	49 409,555	48 474,498
Dépositaire	2 676,300	2 666,100
Commissaire aux comptes	2 067,768	2 023,297
Autres Créditeurs Divers	3 413,030	3 763,165
Etat Impôts et Taxes	355,499	930,260
Conseil du Marché Financier	3 057,531	2 832,905
Compte de régularisation		0,000
TOTAL	57 566,653	56 927,060

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/07/2008 au 30/09/2008	du 01/07/2007 au 30/09/2007
Charges de gestion des placements	52 554,299	51 625,406
Commissions de gestions	49 409,555	48 474,498
Commissions de dépôt	892,400	892,400
Honoraire du commissaire aux comptes	2 252,344	2 258,508
Autres Charges	10 350,183	10 257,704
Redevances CMF sur les OPCVM	9 304,749	9 128,623
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 042,861	1 079,686
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	0,000	0,000
Frais Bancaires	2,573	49,395
Autres Charges		0,000
TOTAL	62 904,482	60 883,110

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 3^{ème} trimestre 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2008		
Montant		35 596 747,652
<i>Nominal</i>		35 596 747,652
Nombre de titres		353 859
Nombre d'actionnaires		309
Souscriptions réalisées		
Montant		7 734 586,296
<i>Nominal</i>		7 757 151,072
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours</i>		-22 564,776
Nombre de titres émis		77 112
Nombre d'actionnaires nouveaux		55
Rachats effectués		

Montant	-7 095 886,864
<i>Nominal</i>	-7 116 556,364
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours</i>	20 669,500
Nombre de titres rachetés	-70 744
Nombre d'actionnaires sortants	-35
Capital au 30/09/2008	
Montant	36 141 543,914
<i>Nominal</i>	36 237 342,360
<i>Plus ou moins values réalisées</i>	-30 400,800
<i>Plus ou moins values potentiel sur titres</i>	3 318,887
<i>Frais de négociation</i>	0,000
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours</i>	-4 239,733
<i>Modification comptable</i>	-64 476,800
Nombre de titres	360 227
Nombre d'actionnaires	329

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'action.

	30/09/2008	31/12/2007
Résultats distribuables	1 246 636,829	1 506 508,228
Régularisations de l'exercice	1 298,331	347 926,902
Sommes distribuables	1 247 935,160	1 854 435,130

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations **SICAV** et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « **SCIF** », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la **SCIF** a signé un avenant à la convention de gestion avec **Univers Obligations SICAV** portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

L'ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2007 sont de 8.960,000 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE GENERALE OBLIGATAIRE SICAV
ARRETEE AU 30/09/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 mars 2006 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE - OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 11.083.903, un actif net D : 11.051.435 ,et un bénéfice de la période de D : 127.823.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les titres détenus sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de la période, 5,68% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

**Le commissaire aux comptes :
FINOR**

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2008	30/09/2007	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	8 229 269,701	6 855 047,931	7 072 181,131
Obligations et valeurs assimilées		7 446 211,087	6 183 120,026	6 431 923,417
Titres des Organismes de Placement Collectif		783 058,614	671 927,905	640 257,714
Placements monétaires et disponibilités		2 850 510,476	1 883 691,101	2 167 900,005
Placements monétaires	6	990 920,681	1 482 152,760	1 742 096,293
Disponibilités		1 859 589,795	401 538,341	425 803,712
Créances d'exploitation		4 122,965	1 202,354	1 524,119
TOTAL ACTIF		11 083 903,142	8 739 941,386	9 241 605,255
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	19 484,854	17 384,970	15 986,854
Autres créditeurs divers	9	12 983,463	12 790,095	14 554,479
TOTAL PASSIF		32 468,317	30 175,065	30 541,333
ACTIF NET				
Capital	12	10 651 746,907	8 358 334,628	8 753 946,474
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		38 348,236	29 690,812	31 064,053
Sommes distribuables de l'exercice en cours		361 339,682	321 740,881	426 053,395
ACTIF NET		11 051 434,825	8 709 766,321	9 211 063,922
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 083 903,142	8 739 941,386	9 241 605,255

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/07/2008 au 30/09/2008	du 01/01/2008 au 30/09/2008	du 01/07/2007 au 30/09/2007	du 01/01/2007 au 30/09/2007	Année 2007
Revenus du portefeuille-titres	5	101 920,258	349 558,197	86 480,860	335 482,136	420 475,004
Revenus des obligations et valeurs assimilées		99 953,826	290 140,927	83 086,587	248 229,941	329 932,833
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 966,432	59 417,270	3 394,273	87 252,195	90 542,171
Revenus des placements monétaires	7	30 229,606	71 765,461	21 839,474	59 786,697	80 126,121
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		132 149,864	421 323,658	108 320,334	395 268,833	500 601,125
Charges de gestion des placements	10	(18 459,805)	(51 717,454)	(13 854,669)	(42 939,409)	(57 161,112)
REVENU NET DES PLACEMENTS		113 690,059	369 606,204	94 465,665	352 329,424	443 440,013
Autres charges	11	(1 759,863)	(5 253,137)	(1 782,383)	(5 292,566)	(7 076,130)
Autres produits		-	-	-	9,799	9,799
RESULTAT D'EXPLOITATION		111 930,196	364 353,067	92 683,282	347 046,657	436 373,682
Régularisation du résultat d'exploitation		(32 033,970)	(3 013,385)	(15 864,550)	(25 305,776)	(10 320,287)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		79 896,226	361 339,682	76 818,732	321 740,881	426 053,395
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32 033,970	3 013,385	15 864,550	25 305,776	10 320,287
Plus ou moins values réalisées sur titres		10 113,729	(5 002,208)	(684,788)	(44 074,957)	(39 600,023)
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		5 778,935	(3 678,120)	5 073,312	(8 940,953)	(4 316,517)
RESULTAT DE LA PERIODE		127 822,860	355 672,739	97 071,806	294 030,747	392 457,142

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 01/07/2008 au 30/09/2008	du 01/01/2008 au 30/09/2008	du 01/07/2007 au 30/09/2007	du 01/01/2007 au 30/09/2007	Année 2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		127 822,860	355 672,739	97 071,806	294 030,747	392 457,142
Résultat d'exploitation		111 930,196	364 353,067	92 683,282	347 046,657	436 373,682
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 778,935	(3 678,120)	5 073,312	(8 940,953)	(4 316,517)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		10 113,729	(5 002,208)	(684,788)	(44 074,957)	(39 600,023)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	(496 540,800)	-	(399 541,500)	(399 541,500)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(955 513,388)	1 981 238,964	(494 654,882)	(1 580 907,355)	(1 178 036,149)
Souscriptions						
- Capital		4 151 373,440	13 808 558,720	1 339 831,826	7 529 872,712	9 959 935,542
- Régularisation des sommes non distribuables		(7 413,320)	(18 547,797)	(7 750,127)	(10 888,519)	(23 369,458)
- Régularisation des sommes distribuables		138 437,782	527 896,336	49 117,227	312 082,300	425 419,898
Rachats						
- Capital		(5 072 332,320)	(11 899 412,640)	(1 819 696,100)	(9 036 600,916)	(11 077 933,026)
- Régularisation des sommes non distribuables		8 204,896	15 882,478	10 519,252	17 562,365	27 825,060
- Régularisation des sommes distribuables		(173 783,866)	(453 138,133)	(66 676,960)	(392 935,297)	(489 914,165)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(827 690,528)	1 840 370,903	(397 583,076)	(1 686 418,108)	(1 185 120,507)
ACTIF NET						
En début de période		11 879 125,353	9 211 063,922	9 107 349,397	10 396 184,429	10 396 184,429
En fin de période		11 051 434,825	11 051 434,825	8 709 766,321	8 709 766,321	9 211 063,922
NOMBRE D' ACTIONS						
En début de période		117 342	88 674	89 593	99 948	99 948
En fin de période		108 013	108 013	84 754	84 754	88 674
VALEUR LIQUIDATIVE		102,316	102,316	102,765	102,765	103,876
TAUX DE RENDEMENT		1,07%	3,12%	1,09%	3,12%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 30/09/2008***(Unité en Dinars Tunisiens)***NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2008 à D : 8.229.269,701 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		7 249 230,000	7 446 211,087	67,38%
Obligations des sociétés		4 491 000,000	4 613 489,453	41,75%
AFRICA 2003 A	1 000	40 000,000	40 098,630	0,36%
AMEN LEASE 2001 B	1 000	30 000,000	30 168,165	0,27%
AMEN BANK 2006	3 000	270 000,000	279 044,734	2,52%
ATB BANK 2007/1	5 000	480 000,000	489 812,199	4,43%
ATL 2004/1	2 500	50 000,000	50 365,479	0,46%
ATL 2006/1	3 000	300 000,000	304 615,890	2,76%
E.SUB BH 2007/1	1 500	150 000,000	156 303,508	1,41%
BH 1	1 000	20 000,000	20 779,017	0,19%
BTEI 2001	1 000	20 000,000	21 064,918	0,19%
BTKD 2006	5 000	400 000,000	415 737,705	3,76%
CIL 2002/3	600	24 000,000	24 725,917	0,22%
CIL 2003/1	1 000	60 000,000	63 185,574	0,57%

CIL 2004/1	2 000	120 000,000	120 018,411	1,09%
CIL 2004/2	1 300	52 000,000	53 467,968	0,48%
CIL 2007/2	3 150	315 000,000	324 935,409	2,94%
EL MAZRAA 2001	1 000	20 000,000	20 836,722	0,19%
EL WIFAK	500	30 000,000	30 397,479	0,28%
GL 2001-2	1 000	20 000,000	20 901,639	0,19%
GL 2003-1	2 000	80 000,000	80 828,493	0,73%
GL 2004-1	3 500	140 000,000	145 834,863	1,32%
SKANES BEACH	1 000	60 000,000	61 077,370	0,55%
TUNISIE LEASING 2004-2	2 500	100 000,000	102 823,014	0,93%
TUNISIE LEASING 2006-1	3 000	240 000,000	250 945,574	2,27%
TUNISIE LEASING 2007-1	4 000	400 000,000	414 037,158	3,75%
UTL 2004	2 000	160 000,000	164 516,821	1,49%
UTL 2005/01	2 000	160 000,000	160 024,548	1,45%
UNIFACTOR 2008	2 000	200 000,000	205 727,125	1,86%
PANOBOIS 2007	500	50 000,000	51 239,452	0,46%
HL 2008/1	3 000	300 000,000	306 442,521	2,77%
ATL 2008/1	2 000	200 000,000	203 533,150	1,84%
Bons du trésor assimilables		2 758 230,000	2 832 721,634	25,63%
BTA 7,50 04/2014 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	420 196,057	3,80%
BTA 7,50 04/2014 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	157 916,722	1,43%
BTA 7,50 04/2014 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	315 279,289	2,85%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	101 158,904	0,92%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	200	202 400,000	206 703,889	1,87%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	100	100 950,000	103 204,308	0,93%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000,000	512 798,356	4,64%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750,000	512 548,356	4,64%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850,000	502 915,753	4,55%
Titres des Organismes de Placement Collectif		778 120,313	783 058,614	7,09%
Titres des OPCVM		623 958,213	627 905,142	5,68%
SANADETT SICAV	2	212,289	213,764	0,00%
SICAV ENTREPRISE	1 030	105 162,316	106 271,280	0,96%
AXIS TRESORIE	1 614	169 814,299	169 723,398	1,54%
UNIVERS SICAV	300	31 536,629	31 189,200	0,28%
FCP SALAMETT CAP	27 500	292 085,180	294 745,000	2,67%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	25 762,500	0,23%
Fonds commun de créances		154 162,100	155 153,472	1,40%
FCC BIAT P1	100	54 162,100	54 484,714	0,49%
FCC BIAT P2	100	100 000,000	100 668,758	0,91%
TOTAL		8 027 350,313	8 229 269,701	74,46%

NOTE 5: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 101.920,258 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2008, contre D : 86.480,860 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3	Trimestre 3
	2008	2007
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	62 699,729	52 602,206
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTNB, BTA)	37 254,097	30 484,381
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	1 966,432	3 394,273
TOTAL	101 920,258	86 480,860

NOTE 6: PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2008 à D : 990.920,681 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% Actif net
Billets de trésorerie	1 000 000	987 983,255	990 920,681	8,97%
TUNISIE FACTORING au 08/12/2008 à 6,1%	1 000 000	987 983,255	990 920,681	8,97%
TOTAL	1 000 000	987 983,255	990 920,681	8,97%

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2008 à D : 30.229,606 , contre D : 21.839,474 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 3	Trimestre 3
	2008	2007
Intérêts des billets de trésorerie	28 044,441	21 839,474
Intérêts des dépôts à vue	2 185,165	-
Intérêts des placements adossés à des BTC	-	-
TOTAL	30 229,606	21 839,474

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30/09/2008 à D : 19.484,854 contre D : 17.384,970 au 30/09/2007 et se détaille ainsi :

	30/09/2008	30/09/2007
Rémunération du dépositaire	1 766,776	4 125,151
Rémunération du gestionnaire	17 718,078	13 259,819
Total	19 484,854	17 384,970

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30/09/2008 à D : 12.983,463 contre D : 12.790,095 au 30/09/2007 et se détaille ainsi :

	30/09/2008	30/09/2007
Honoraires du commissaire aux comptes	5 175,134	4 981,766
Autres	7 808,329	7 808,329
Total	12 983,463	12 790,095

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2008 à D : 18.459,805 contre D : 13.854,669 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2007; se détaillant ainsi :

	30/09/2008	30/09/2007
Commission de gestion de la CGI	17 866,581	13 259,819
Rémunération du dépositaire	593,224	594,850
Total	18 459,805	13 854,669

NOTE 11 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2008 à D : 1.759,863 contre D : 1.782,383 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2007; se détaillant ainsi :

	30/09/2008	30/09/2007
Honoraires commissaire aux comptes	1 759,563	1 782,383
Autres	0,300	-
	1 759,863	1 782,383

NOTE 12 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 30 Septembre 2008 se détaillent ainsi:

<u>Capital au 31-12-2007</u>	
Montant	8 753 946,474
Nombre de titres	88 674
Nombre d'actionnaires	199
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	13 808 558,720
Nombre de titres émis	139 876
Nombre d'actionnaires nouveaux	91
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(11 899 412,640)
Nombre de titres rachetés	(120 537)
Nombre d'actionnaires sortants	(83)
<u>Autres mouvements</u>	
Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(2 665,319)
Plus ou moins values réalisée sur titres	(5 002,208)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(3 678,120)
<u>Capital au 30-09-2008</u>	
Montant	10 651 746,907
Nombre de titres	108 013
Nombre d'actionnaires	207